VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 52-2026

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 13/1/2026 au 11/2/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire

Demandeur Depping Jardins Sàrl

Adresse Chemin de Fau-blanc 32, 1009 Pully Parcelle N° 1467

Type de demande ☑ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille

Végétation concernée ☐ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé ☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres)
☑ Non

Essence(s) Thuja plicata

Diamètre(s) du tronc 73 cm Hauteur(s) : 17

Etat sanitaire Mauvais

Motif de l'abattage / élagage / taille

Arbre en très mauvais état et devenant dangereux.

Situé à côté d'une crèche.

Beaucoup de branches sèches susceptibles de tomber à tout instant.

Je suggère un abattage en urgence.

VILLE DE pully

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 52-2026

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom	Johannes	Nom	Le Coutre
Adresse	Pa. Mel architecture Sàrl, Route de Possens 25, 1044 Fey		
Téléphone	+41 79 511 65 06		
Adresse e-mail	nd@mel-architecture.ch		

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom	Kevin	Nom	Aubry
Société	Depping jardins SàRL		
Adresse	Route de Possens 15		
Téléphone	0218812890		
Adresse e-mail	info@depping-jardins.ch		

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s)	1
Essence(s)	Selon liste de la ville de Pully, choix définitif à définir.

Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

☑ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel

☑ Photos de l'arbre actuel

☑ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Fey, le 12.10.2026 **Signature**

DEPPING JARDINS Sàrl
Rte de Possens 15
1044 Fey
021 881 28 90